



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Walt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Walt
58 Rue Notre Dame de Lorette - 75009 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Association Walt

58 Rue Notre Dame de Lorette - 75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Walt,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Walt relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 juin 2026

KPMG SA

Guy Cohen

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	9 097	7 708	1 389	318
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	55 000	11 500	43 500	50 000
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	2 750		2 750	2 750
	TOTAL (II)	66 847	19 208	47 639	53 068
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	181 334	1 665	179 669	275 571
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	106 733		106 733	115 539
	Charges constatées d'avance	5 207		5 207	4 131
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	705 745		705 745	329 525
	TOTAL (III)	999 020	1 665	997 355	724 767
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 065 867	20 873	1 044 994	777 835

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an2 750

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	600 000	600 000
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(221 875)	(417 156)
	Excédent ou déficit de l'exercice	27 184	195 282
	Total des fonds propres (situation nette)	405 309	378 125
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	405 309	378 125
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	494 475	154 588
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	494 475	154 588
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		51
	Emprunts et dettes financières divers (2)		2 078
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 016	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 039	62 433
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	103 294	78 627
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 860	101 932
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	145 209	245 121
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 044 994	777 835
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	27 184,30	195 281,52
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	143 193	245 121
	(2) Dont emprunts participatifs		

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		104 267	149 568
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service		50 706	47 115
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		884 367	618 633
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		900	
	Utilisations des fonds dédiés		154 588	110 341
Produits des cessions d’immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits		11 965	5 225	
Total des produits d'exploitation			1 206 792	930 882
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes		263 717	198 995
	Aides financières			80 000
	Impôts, taxes et versements assimilés		3 698	2 499
	Salaires		293 365	246 209
	Cotisations sociales		113 420	93 411
	Dotation aux amortissements et dépréciations		862	3 649
	Dotation aux provisions			
	Reports en fonds dédiés		494 475	104 998
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		3 570	5 841
	Total des charges d'exploitation			1 173 108
RESULTAT D'EXPLOITATION			33 684	195 282

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 684	195 282
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des immobilisations financières cédées		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	6 500	
	Total des charges financières	6 500	
RESULTAT FINANCIER		(6 500)	
RESULTAT COURANT avant impôts		27 184	195 282
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 206 792	930 882
TOTAL DES CHARGES		1 179 608	735 600
EXCEDENT ou DEFICIT		27 184	195 282
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

À compter du présent exercice, les comptes annuels de l'association sont établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et au règlement ANC n° 2023-03 adaptant les textes sectoriels applicables aux organismes sans but lucratif, obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces nouvelles dispositions se traduisent notamment par une mise à jour de la nomenclature des comptes, une évolution de la définition du résultat exceptionnel (désormais limitée aux produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels), la suppression de la technique des transferts de charges, ainsi que par une refonte de la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Le présent exercice a fait l'objet des reclassements nécessaires pour se conformer à ces nouveaux modèles, sans incidence autre que de présentation sur les comparatifs de l'exercice précédent, les principaux changements de présentation et, le cas échéant, leurs impacts chiffrés étant décrits ci-après dans l'annexe.

Conformément aux dispositions prévues par la réglementation comptable, l'application de ce règlement est sans incidence significative sur le résultat, la situation financière et les capitaux propres de la société au titre de l'exercice

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 044 994 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 206 792 euros** et un total **charges de 1 179 608 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 27 184 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.(1)
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté à l'exception des obligations liées aux modifications réglementaires précisées précédemment.

Conformément à la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif :

- l'association indique qu'elle ne recourt pas au volontariat associatif au sens de ce texte, en dehors de l'engagement bénévole de ses administrateurs. Le montant potentiel de volontariat associatif est, au regard des informations disponibles, considéré comme négligeable et n'a donc pas été évalué ni comptabilisé.

- Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits. Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

L'association a pour objet la valorisation et la promotion de l'alternance comme voie d'excellence pour la formation des jeunes et des actifs.

Pour sur se faire les actions à mettre en oeuvre :

- Promouvoir le statut de l'ateneur
- Faciliter l'orientation des jeunes vers des des métiers
- Développer la pratique du tutorat
- Sécuriser les parcours en alternance
- Faciliter la simplification administrative et la dématérialisation
- Fédérer, rapprocher et faire mieux communiquer les intervenants et acteurs de l'alternance

La répartition du personnel au 31/12/2025 est la suivante :

Cadres :	3
Non cadres :	4

Total	7

L'association a constitué un secteur "lucratif" soumis à l'impôts société depuis le commencement de son activité.

Cette activité "lucrative" ne représente pas la majorité des ressources de financements de l'association.

Les ressources de l'activité "lucrative" sont composées uniquement d'une refacturation des coûts de l'association, comprenant une partie des heures du personnel, du loyer et des frais de téléphone.

Cette refacturation est adressée à la filiale détenue à 100 % la SASU WE ARE ALTERNANTS. Elle est effectuée sans marge ni frais de gestion.

Les opérations lucratives sont dissociables de l'activité principale non lucrative au moyen d'une comptabilité analytique, l'activité non lucrative demeurant significativement prépondérante.

Les cotisations des 6 membres fondateurs, d'un montant global de 600 000 €, ont été intégrées dans les réserves de l'association.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés restant à engager au 31/12/2025 s'élèvent à 494.475 euros, aucun de ces fonds n'a plus de 2 ans.

Honoraires commissaire aux comptes

Honoraires commissaire aux comptes : 10 343 euros

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 164		1 933			9 097
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 164		1 933			9 097
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	55 000					55 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 750					2 750
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	57 750					57 750
TOTAL		64 914		1 933			66 847

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	6 846	862		7 708
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 846	862		7 708
TOTAL		6 846	862		7 708

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise - Patrimoine intégré - Fonds statutaires - Apports sans droit de reprise - Legs et donations - Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés - Subventions d'investissement sur biens renouvelables Résultats sous contrôle des tiers financeurs Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droits des propriétaires (Commodat) Dépenses refusées par l'autorité de tarification Dépenses non opposables au tiers financeurs	 600 000 (417 156) 195 282	 195 282 (168 097)		 600 000 (221 875) 27 184
TOTAL	378 125	27 184		405 309

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	154 588	154 588	494 475	494 475
TOTAL	154 588	154 588	494 475	494 475

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Hélène et les Mentors			288 960	288 960
Mentorat	55 388	55 388		
Référent handicap	54 200	54 200		
Cap ou pas Cap	9 350	9 350		
Défi sportif	15 000	15 000		
Détection des Neets	20 650	20 650	20 650	20 650
FSE Emploi Inclusion Jeunesse Compétence			184 865	184 865
Totalisation	154 588	154 588	494 475	494 475

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	5 000	6 500		11 500
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	2 565		900	1 665
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	7 565	6 500	900	13 165
TOTAL GENERAL		7 565	6 500	900	13 165
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			6 500	900	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		166 276
Autres créances clients FACTURES A ETABLIR	60 847	60 847
Autres créances SUBVENTIONS A RECEVOIR	105 429	105 429

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		39 430
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS - FACTURES NON PARVENUES	11 303	11 303
Dettes fiscales et sociales PERSONNEL - PROV CONGES A PAYER PROV CHARGES SOC S/CONGES A PAYER ETAT - FORM PROF A PAYER	17 537 8 334 2 256	28 127

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 750	2 750	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	1 665	1 665	
	Autres créances clients, usagers	179 669	179 669	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	105 429	105 429	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	1 304	1 304	
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	5 207	5 207	
TOTAL DES CREANCES		296 025	296 025	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	35 039	35 039		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	17 537	17 537		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 165	37 165		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	43 231	43 231		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	5 361	5 361		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	4 860	4 860		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		143 193	143 193		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			5 207
Loyer Mosaik	01/01/2026 31/01/2026	3 960	
Abonnement Sendiblu	01/01/2026 29/04/2026	319	
New Tank abonnement	01/01/2026 31/01/2026	425	
Maintenance informatique	01/01/2026 30/06/2026	504	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 207

Filiales et participations



A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)
Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SASU WE ARE ALTERNANT	43 572	100,00	55 000	43 572	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	43 572	100,00	55 000	43 572	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	43 572	100,00	55 000	43 572	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernie exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SASU WE ARE ALTERNANT		208 420	(8 861)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		208 420	(8 861)		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		208 420	(8 861)		

Eléments concernant les entreprises liées
et les participations

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Entreprises liées

Entreprises avec lesquelles
la société à un lien
de participation

Actif immobilisé

Avances et acomptes sur immobilisations
Participations
Créances rattachées à des participations
Prêts et autres immobilisations financières

55 000

Actif circulant

Avances et acomptes versés sur commandes
Créances clients et comptes rattachés
Autres créances
Capital souscrit appelé, non versé

56 538

1 304

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

Produits financiers

Produits de participations
Autres produits financiers

Charges financières

Charges financières

Autres éléments

Aides octroyées
Produits de mise à disposition de personnel et locaux

50 706